



COMMISSION REGIONAL FUTSAL

Séance Téléphonique du 24 janvier 2020

PROCES VERBAL N°5

Étaient présents :

- M. CROCHEMORE
- M. LEROUX
- M. LEGRAIN

Assiste :

- M. RIVIERE

Les décisions ci-après de la Commission Régionale Futsal sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

COUPE NATIONALE FUTSAL

2nd Tour

Rencontre **AC DEMOUVILLE CUVERVILLE - ASM CHATEAU BLANC** du 5/12/2020

Il est demandé au club de DEMOUVILLE de fournir la feuille de match. Également il est demandé aux arbitres d'envoyer leur rapport de match.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain
3 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

3^{ème} Tour

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain
7 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Finales Régionales

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain
1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Les clubs US GUERINIERE (R1) et HEROUVILLE FUTSAL (D2) sont qualifiés pour le 1^{er} Tour Fédéral.



CHAMPIONNAT R1

Groupe A

□ Journée 1

La rencontre ASL CHEMIN VERT – CA LISIEUX reportée et jouée le 02/12/2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

2 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

La rencontre AS VILLERS HOULGATE - TROARN FC reportée et jouée le 15/01/2020 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

La rencontre HEROUVILLE FUTSAL - AC DEMOUVILLE CUV reportée et jouée le 16/01/2020 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

2 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

□ Journée 2

La Rencontre US GUERINIERE - AS VILLERS HOULGATE jouée le 20/02/2020 est homologuée sur le score acquis sur le terrain

1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

□ Journée 3

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain

3 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

□ Journée 4

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain

6 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

□ Journée 5

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain

9 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

□ Journée 6

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain

7 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

□ Journée 7

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain

9 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

□ Journée 8

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain

8 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

□ Journée 9

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain

10 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

□ Journée 10

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain

3 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Groupe B



Forfait Général LA RUCHE DEVILLE FUTSAL

Par information du 23 Décembre 2019, le club de la RUCHE DEVILLE FUTSAL nous informe de son forfait général pour le reste de la saison.

Par conséquent :

- Toutes les rencontres jouées par la RUCHE FUTSAL CLUB sont annulées. Les buts pour, contre et points acquis sont annulés – Annexe 9 des Règlements Généraux.
- Amende de 160.00€ soit 4 fois le montant du forfait déclaré – Annexe 5 des Règlements Généraux

Journée 2

La rencontre DEVILLE MAROMME – OISSEL reportée et jouée le 10/01/2020 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

La Rencontre **HAVRE FUTSAL AC – FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE** est programmée au 17/04/2020.

Journée 3

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain

4 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée 4

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain

3 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée 5

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain

3 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée 6

La Rencontre **CAP DE CAUX – CMS OISSEL** est programmée au 10/03/2020

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain

Journée 7

La Rencontre **CMS OISSEL – AS MADRILLET** est programmée au 28/02/2020

La Rencontre **ROMILLY PSP – CAP DE CAUX** est programmée au 03/04/2020

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain

Journée 8

Rencontre **CAUCRIAUVILLE FUTSAL CLUB – CMS OISSEL non jouée**

Tenant compte du rapport de l'arbitre mentionnant l'absence du club de CMS OISSEL, la commission décide de :

- Donner match perdu par forfait au club de CMS OISSEL sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de **CAUCRIAUVILLE FUTSAL CLUB** sur le score de 3 buts à 0
- Sanctionner d'un point de pénalité le club de CMS OISSEL sur le championnat en cours et d'une Amende de 60.00€ au club de CMS OISSEL

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain

3 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée 9

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain

1 Dossier transmis en Commission de Discipline.



□ Journée 10

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain
1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

□ Journée 11

Rencontre **CMS OISSEL – FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE du 07/02/2020 non jouée**

Tenant compte du rapport de l'arbitre mentionnant l'absence du club de FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE, la commission décide de :

- Donner match perdu par forfait au club de FUTSAL J. HAVRAISE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de **CMS OISSEL** sur le score de 3 buts à 0
- Sanctionner d'un point de pénalité le club de FUTSAL J. HAVRAISE sur le championnat en cours et d'une Amende de 60.00€ au club de FUTSAL J. HAVRAISE

Rencontre **AS MADRILLET – HAVRE FC 2012 du 08/02/2020 non jouée**

Tenant compte du mail du vendredi 07/02 du club du Havre FC 2012 mentionnant qu'elle ne se déplacerait pas le lendemain, la commission décide de :

- Donner match perdu par forfait au club de HAVRE FC 2012 sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de **AS MADRILLET** sur le score de 3 buts à 0
- Sanctionner d'un point de pénalité le club de HAVRE FC 2012 sur le championnat en cours et d'une Amende de 40.00€ au club de HAVRE FC 2012

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain
2 Dossier transmis en Commission de Discipline.

□ Journée 12

La rencontre **FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE / ROMILLY PSP** est reprogrammée au Vendredi 28/02/2020.

La rencontre **AL DEVILLE MAROMME / CAP DE CAUX** est reprogrammée au Vendredi 17/04/2020.

Les rencontres jouées sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain
2 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Le Président



Damien CROCHEMORE

Le secrétaire de séance



Léo RIVIERE

